

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE DU 5.1.2010

Paul Rechsteiner, président de l'USS

Il faut renforcer l'État social au lieu de l'affaiblir, et introduire un impôt de 50 % sur les bonus au profit du pouvoir d'achat

Une bonne année après le quasi-effondrement du système financier, nous sommes en pleine crise économique, avec un chômage en constante augmentation ; cette crise a, directement ou indirectement, déjà frappé des centaines de milliers de personnes. Les responsables, ce ne sont pas les chômeuses et les chômeurs, mais les abus commis dans le secteur financier. Cela n'empêche pas les milieux politiques proches des banques, voire, pour une part d'entre eux, financés par elles, de vouloir démanteler les prestations de l'assurance-chômage ; cela, en pleine crise ! Et si le chômage n'est pas plus élevé, c'est grâce aux trois trains de mesures conjoncturelles qu'il a fallu adopter à ce jour, malgré l'opposition des mêmes milieux.

La Suisse n'a encore jamais connu une offensive concertée contre l'État social et orchestrée par les partis de droite comme celle qui nous attend cette année. En frappant les jeunes chômeurs et chômeuses, les salarié(e)s plus âgés qui ont perdu leur emploi et les régions où le chômage est élevé, le démantèlement des prestations de l'assurance-chômage touchera précisément celles et ceux qui souffrent le plus de la crise. Cette révision ratée de l'assurance-chômage, les syndicats la combattront, dans le cadre d'une vaste alliance, par un référendum. Et il en ira de même avec la nouvelle mouture de la 11^e révision de l'AVS, une révision qui ne va pas seulement relever l'âge de la retraite des femmes sans prévoir de retraite anticipée sociale, mais dégradera aussi le mécanisme de compensation du renchérissement appliqué aux rentes. Avant de débattre cependant de ces projets, on votera sur le démantèlement qui menace les rentes du 2^e pilier (7 mars 2010). Et déjà plane le risque d'une détérioration massive des prestations de l'assurance-accidents, qui a toujours bien fonctionné et repose sur un financement solide. Dans les deux cas – prévoyance professionnelle et assurance-accidents – on trouve les grandes compagnies d'assurance derrière ce démontage social. Si leurs vues s'imposaient, elles pourraient en effet empocher d'énormes profits et faire de nouvelles affaires.

Les débats de politique sociale qui attendent les syndicats représentent un important défi, d'une ampleur encore jamais vue. Ces projets sont en effet bien plus que des révisions de lois. Leur enjeu est précisément l'importance à accorder à l'État social dans une économie et une société développées comme le sont les nôtres. Un État social performant est une condition sine qua non à la prospérité de la grande majorité de la population. À un rythme qui va s'accroissant, l'évolution économique entraîne sans cesse avec elle des mutations et la mondialisation engendre des incertitudes toujours nouvelles. C'est pourquoi l'évolution économique exige plus, et non moins, de sécurité sociale. Et qui d'autre que l'État social permet, dans un contexte de creusement des inégalités, une certaine équité sociale ainsi qu'un peu plus de justice ? Les anciennes générations savaient pourquoi elles soutenaient le renforcement de l'État social. Dans cette

grande confrontation de politique sociale provoquée par les partis de droite, les syndicats se chargeront de rappeler ces interdépendances qui ont marqué la Suisse de leur empreinte positive.

Si nous jetons un regard sur les quinze dernières années de néolibéralisme qui se sont écoulées depuis le « Livre blanc » de sinistre mémoire, paru en 1995 - un ouvrage qui lança pour la première fois sous cette forme une attaque frontale contre l'État social suisse -, on voit que ce sont les syndicats de ce pays qui, dans l'ensemble, sont parvenus à largement s'imposer jusqu'à ce jour contre le démantèlement social ; cela, surtout si l'on regarde aussi le contexte international. Le revers de cette médaille, c'est qu'il n'a été que ponctuellement possible, pendant ces mêmes années, d'adapter l'État social aux besoins sociaux. Le droit à des allocations familiales légalement garanties au plan fédéral, le versement d'un salaire de remplacement en cas de maternité et la concrétisation d'une assurance de soins, restée à ce jour étonnamment peu remarquée par le public, en sont des exemples. Parmi les revendications encore pendantes, mentionnons le renforcement de l'AVS, qui a une nouvelle fois prouvé, précisément durant la crise financière, sa supériorité en tant que 1^{er} pilier de la prévoyance vieillesse, ainsi qu'une assurance sociale d'indemnités journalières en cas de maladie. Et, concernant l'assurance-chômage, la bonne réponse à donner pendant une crise, ce n'est pas de démanteler ses prestations, mais de prolonger de manière générale la durée des droits à ces dernières, au moins tant que dure la crise.

Le pouvoir d'achat des ménages à bas et moyens revenus restera un aspect critique de l'évolution économique en 2010. De fait, si l'économie suisse n'a pas été touchée plus violemment en 2009, c'est pour une bonne part dû aux bons accords salariaux conclus en 2008, ce qui n'a pas été le cas en 2009 pour l'année 2010. Les augmentations massives des primes-maladie cette année pèseront donc d'autant plus lourdement. À titre de compensation provisoire ne reste ainsi plus que la rétrocession anticipée du produit de la taxe sur le CO₂ (650 millions) demandée par les syndicats et qui a été intégrée au troisième train de mesures conjoncturelles, le Parlement fédéral ayant par contre refusé d'augmenter, ne serait-ce que dans une mesure infime, les fonds destinés aux réductions des primes-maladie.

Comme prochaine étape logique vers une amélioration de la situation de la population, il faut désormais se dépêcher, au vu de la nouvelle vague de bonus promise aux managers du secteur financier, d'introduire, via le droit d'urgence, un impôt de 50 % sur les bonus (comme d'autres pays prévoient de le faire). On pourrait alors, en contrepartie, verser immédiatement un montant de 1000 francs à une famille de quatre personnes ; cela constituerait une impulsion conjoncturelle des plus efficaces, qui ne coûterait pas un centime à l'État, aurait une incidence positive et serait une première réponse à ces bonus excessifs et dangereux qui continuent à être versés, en particulier dans le secteur financier. Pour appuyer la conjoncture et lutter contre le chômage, il faudra de toute façon prendre des mesures plus ambitieuses que celles prises à ce jour avec les trains de mesures conjoncturelles déjà décidés.

Mais au-delà, il incombe au Parlement fédéral de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire sur l'affaire de l'UBS et ses conséquences. Étant donné que le pilotage à l'aveugle se poursuit dans ce secteur et que les acteurs déterminants ne sont pas indépendants, une telle commission est et reste le seul outil institutionnel à disposition permettant de tirer les leçons qui s'imposent de ce désastre et de ne pas répéter ce qui s'est passé avec les 68 milliards décidés en recourant au droit de nécessité.

Parmi les autres thèmes qui occuperont les syndicats cette année, mentionnons, pour terminer, la campagne en faveur d'une meilleure protection contre le licenciement des représentant(e)s syndicaux dans les commissions d'entreprise. Cette faible protection conçue pour les périodes de vaches grasses, que prévoit l'actuel Code des obligations, non seulement ne respecte pas, comme l'a constaté l'Organisation internationale du Travail, le droit fondamental de la liberté syndicale, mais viole aussi des conventions appliquées au plan mondial et valables également pour notre pays. C'est non seulement sur toute la planète, mais aussi en Suisse, que le droit à former des syndicats et à agir dans ce cadre, le respect des droits sociaux élémentaires et des conditions de travail décentes doivent être garantis.

Avec sa récente décision concernant les lanceurs d'alertes – ces personnes qui dénoncent des faits répréhensibles dans leur entreprise – le Conseil fédéral a enfin reconnu que la protection contre le licenciement devrait être fondamentalement révisée. Et ce n'est pas seulement sous l'angle des droits syndicaux que cette protection doit être améliorée, mais aussi pour tous les salarié(e)s âgés qui, précisément durant cette crise, sont les victimes de jeunes managers qui ne craignent plus de mettre à la rue, sans aucune mesure sociale de compensation, des anciens collaborateurs et collaboratrices actifs durant 30 à 40 ans dans l'entreprise. À l'avenir, on devra pouvoir remédier efficacement à de tels abus.